LE PASSEPORT BENEVOLE

*Parce que tout parcours professionnel s'enrichit de chaque expérience, **France Bénévolat** a lancé en septembre 2007 un nouvel outil qui permet la **reconnaissance de l'expérience** et la **valorisation des compétences bénévoles** : "le Passeport Bénévole". Ce document suit le bénévole tout au long de son parcours de bénévolat.*

Le Passeport Bénévole permet :

- de décrire précisément chacune des missions réalisées bénévolement,
- de faire certifier par chacune des associations que la mission a bien été réalisée,
- de décrire les démarches de formation suivies grâce aux associations bénéficiaires,
- de lier tous ces éléments au profil du bénévole.

Le Passeport Bénévole bénéficie de l'appui de Pôle Emploi, du Ministère de l'Education Nationale, du Ministère chargé des Sports, ainsi que de l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA).
Il est reconnu comme pièce justificative pour les dossiers VAE du Ministère de l'Education Nationale et de l'AFPA. Il rentre dans le cadre des démarches d'accompagnement à la VAE de Pôle Emploi.

Vous pouvez obtenir le Passeport Bénévole pour 1,50 € dans le réseau France Bénévolat et dans les associations partenaires.
Le Passeport Bénévole a été initié par France Bénévolat, qui a notamment travaillé sur la base des outils mis en place dans les associations Eclaireurs et Eclaireuses de France et CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), et a bénéficié des expériences de la DDVA Bretagne et du Dossier Bénévolat Suisse.

En savoir plus : http://www.passeport-benevole.org